

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
De 8h à 12h
Correspondance BP 2-50760 Barfleur
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)
Fax 02 33 23 43 09
E-mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2021-43-CHD

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

VU le Code de la Route

VU le Code Général des collectivités territoriales

VU la loi n° 82.213 du 02 mars 1983 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – livre I – 4^{ème} partie – signalisation de prescription – approuvée par l'arrêté interministériel du 07 juin 1997 et des arrêtés modificatifs,

VU la demande de l'entreprise SOGETREL 11B, Rue des Grèves 50 300 AVRANCHES,

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux de tirage de câbles de fibre optique dans la Rue du Val de Saire,

ARRÊTÉ

Article 1 : En raison des travaux sus-énoncés la circulation sur la Rue du Val de Saire se fera en chaussée rétrécie le mercredi 15 et le jeudi 16 septembre 2021.

Article 2 : La signalisation sera effectuée par l'entreprise nommée ci-dessus.

Article 3 : Le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 14 septembre 2021

Pour le Maire
L'adjointe par délégation



Christine HAMEL DORDONNAT